



ARRÊTÉ DU MAIRE

n° ADM-2024/56

REGLEMENTATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT CONCERT LA ROQUE D'ANTHERON MERCREDI 07 AOUT 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Étienne du Grès,

Vu l'article L 2212 et suivants du Code Générale des collectivités territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire

Vu le Code de la route et notamment l'article 411-5,

Vu l'article R.610-5 du code pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I-8° partie : signalisation temporaire,

Considérant qu'il est organisé le Mercredi 07 aout 2024 un concert devant l'église ;

Considérant qu'il importe, à cette occasion, de prendre pour des raisons d'ordre et de sécurité, des mesures tendant à réglementer le stationnement et la circulation des véhicules ainsi qu'à informer le public,

ARRÊTE

Article 1 : : En raison de l'organisation d'un concert le Mercredi 07 Aout 2024 la circulation des véhicules et des cycles à l'exception des véhicules de secours, de police, de service sera interdit de 16h30 à 22h00 sur :

- Place jean Galeron
- Avenue de la République sur la section comprise entre l'avenue du stade et la rue des tonneliers.
- Avenue du stade sur la section comprise entre l'avenue Pasteur et l'avenue d'Arles.
- Avenue d'Arles sur la section comprise entre le boulevard de l'égalité et l'avenue des Alpilles.
- Boulevard Adrien de Gasparin section comprise entre le numéro 5 bis et Avenue du stade.
- Avenue des Alpilles section comprise entre le numéro 2 et le croisement de l'avenue de la république.

Article 2 : Le stationnement sera interdit de 16h00 à 20h30 :

- Avenue du stade sur la section comprise entre l'avenue Pasteur et l'avenue d'Arles.
- Avenue de la république section comprise entre l'intersection de l'avenue des Alpilles et la rue des Tonneliers



Article 3 : Une signalisation et un barriérage adaptés seront mis en place par les organisateurs pour matérialiser ces interdictions.

Des barrières de pré signalisations seront mise en place :

- Angle de l'Avenue des Alpilles et de l'avenue Mireille.
- Angle Avenue du stade et Boulevard Louis Pasteur.
- Angle Boulevard Adrien de Gasparin et Boulevard de l'Égalité.
- Angle Boulevard de l'égalité et avenue d'Arles.
- Angle Avenue de la république et Avenue Frederic Mistral.

Article 4 : Pendant la durée de cette interdiction, les véhicules devront emprunter l'itinéraire suivant :

- Les véhicules en provenance de l'Avenue d'Arles (D32) et voulant se rendre direction Saint-Remy de Provence emprunteront le Boulevard de l'égalité, le Boulevard Louis Pasteur, l'Avenue du Stade et du Camping, le Boulevard Général de Gaulle et l'Avenue de Tarascon (D99),
- Les véhicules en provenance de l'Avenue de Tarascon (D99) et voulant se rendre direction Arles emprunteront l'avenue du stade, Boulevard Louis Pasteur, Boulevard de l'égalité, avenue d'Arles(D32).
- Les véhicules en provenance de l'avenue de la république et voulant se rendre avenue d'Arles emprunterons l'avenue Frédéric Mistral et l'Avenue de Tarascon (D99),

Article 5 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Rémy de Provence et tous les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Étienne du Grès, le 05 aout 2024.

Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après
publication en date du



Concert piano -Roque d'Anthéron - 7 Août 2024

